

# MAIRIE DE CAUJAC

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

*Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Patrick BRIOL, Alain JALBERT, Dominique LEVRAT, Gérard COURVOISIER. Marc MIRANI, Michel RONCO, Emilie FREYCHE, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Marie-Hélène CAUNOIS, Guibert MONGIS.*

*Excusé : Romain BODET.*

*Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.*

*Ordre du jour :*

- APPROBATION DU COMPTE RENDU
- TRANSFERT DE LA COMPETENCE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES, DE RESEAUX ET DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
- POINT SUR LE PROJET DE MEDIATHEQUE DE PROXIMITE
- DEVIS DE L'ENTREPRISE EEMPC POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN VOLET ROULANT AU COMMERCE
- DEVIS DE LA SARL L'ETABLIS POUR LE REMPLACEMENT D'INTERRUPTEURS A LA SALLE DES FETES
- TITULARISATION D'UN AGENT
- SDEHG – CONVENTION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE
- REGLEMENT DE LA FACTURE DES VITRINES D'AFFICHAGES
- QUESTIONS DIVERSES

### *I – APPROBATION DU COMPTE RENDU*

*Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu en date du 2 Mars 2015.*

### *II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES, DE RESEAUX ET DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES*

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques, au profit de la CCVA.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques, au profit de la CCVA.*

*.../...*

# MAIRIE DE CAUJAC

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

### III – POINT SUR LE PROJET DE MEDIATHEQUE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du calcul d'un plan de financement d'un emprunt de 250.000 €, pour la réalisation du projet de médiathèque, de l'aménagement d'un WC public et d'une douche, ainsi que l'espace d'un jardin. Ce projet qui a fait l'objet d'une étude du CAUE en 2012, permettrait de donner un cadre d'accueil au centre du village.

Monsieur le Maire présente un plan financier faisant ressortir la capacité de la collectivité à assumer la charge financière de l'emprunt proposé. En effet, deux emprunts se terminent en 2015 et en 2016, pour une charge de plus de 15.000 € et viendrait compenser le nouvel emprunt prévu à hauteur de 16.000 €, d'autant que l'emprunt des écoles est de 2.000 € et se termine en 2017.

La discussion s'engage sur le bienfondé de ce projet ou sur un projet plus simple de sanitaires publics.

Monsieur le Maire rappelle que la partie du bâtiment a été acquise pour éviter son effondrement et mettre en risque de dégradation la maison attenante et que de ce fait, il convient d'agir rapidement pour ne pas laisser ce risque.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet.

Les membres présents se prononcent favorablement par 12 voix POUR et deux voix CONTRE, sachant qu'un des conseillers absent avait émis oralement un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à poursuivre les études nécessaires pour affiner le contenu du projet avec les partenaires extérieurs (DRAC, CAUE et Médiathèque Départementale).

Puis à consulter divers organismes financiers pour connaître les conditions des taux proposés et du montant de la charge d'emprunt.

### IV – DEVIS DE L'ENTREPRISE EEMPC POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN VOLET ROULANT AU COMMERCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le devis de l'entreprise EEMPC, pour le fourniture et la pose d'un volet roulant au commerce s'élève à 621,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de la Société EEMPC et autorise Monsieur le Maire à faire exécuter la prestation.

### V – DEVIS DE LA SARL L'ETABLIS POUR LE REMPLACEMENT D'INTERRUPTEURS A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le devis de la Sarl L'ETABLIS pour le remplacement d'interrupteurs à la Salle des Fêtes (hall – WC - salle de rangement ) s'élève à 1 100 € TTC /

# MAIRIE DE CAUJAC

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 30 MARS 2015**

*Ce devis comporte plusieurs aménagements de télérupteurs dans divers locaux.  
Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident ne pas mettre de télérupteurs dans le local des associations, ni dans le local traiteur.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les éléments retenus dans le devis Sarl L'ETABLIS.*

### VI – TITULARISATION D'UN AGENT

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, la possibilité de titulariser un agent communal des Services Techniques, suite à sa période de stage.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la titularisation de Monsieur Sébastien POUX au grade d'Adjoint Technique de 2ème Classe.*

### VII – SDEHG – CONVENTION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

*Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de signer une convention avec le SDEHG pour le groupement de commandes pour l'achat d'électricité.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature d'une convention avec le SDEHG pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.*

### VIII – REGELEMENT DE LA FACTURE DES VITRINES D'AFFICHAGES

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil afin de pouvoir régler la facture des vitrines d'affichages d'un montant de 1.814,16 € TTC sur le compte d'investissement – 2152, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder au règlement anticipé.*

*Le budget n'ayant pas encore été vote mais l'opération a été inscrite.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cette facture d'un montant de 1.814.16 € TTC*

### XI – QUESTIONS DIVERSES

- **Centre de Gestion de la Fonction Publique** : réunion sur l'emploi de personnes en situation de handicap.
- **23 Avril** : contrôle de sécurité de la Salle polyvalente.
- **9 – 10 et 11 Juin** : Salon « Préventica » à Toulouse – parc des expositions.
- 

.../...

***DU 30 MARS 2015***

- ***Subvention*** pour la restauration des registres est de 50 % soit un montant de 2.728,25 €.
- ***CCVA*** va décerner une médaille pour l'engagement de cohésion sociale.